

Inégalités environnementales et gouvernance des socio-écosystèmes dans les pêcheries artisanales

Les réglementations et dispositifs de gestion qui encadrent les pratiques de pêche sont multiples et superposés : ZEE ; AMP, traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité (BBNJ), mesures issues des organisations internationales ou des organisations régionales de pêche. Ces dispositifs s'appliquent à des espaces ou des échelles différentes, avec des chevauchements et des contradictions entre échelles et sources de droit. La superposition des dispositifs de régulation et ses impacts sur les pêcheurs professionnels, notamment ses effets en termes de déclin des pratiques et des savoirs maritimes des pêcheurs, et en termes d'équité, ou ses impacts sur les dynamiques écosystémiques sont encore trop rarement investigués.

Ces problématiques environnementales s'inscrivent dans un cadre déjà normé où les écosystèmes océaniques, maritimes, et littoraux sont appréhendés comme des « ressources » et destinés à être exploités, plutôt que comme des espaces sociaux et communautaires intriqués de façon intime aux « milieux naturels ». De nombreux pêcheurs restent dépendants de circuits de distribution sur lesquels ils n'ont pas de prises, ce qui conduit certains segments des pêches à ne pas avoir accès aux revenus issus des instruments marchands de types labels environnementaux. Un paradigme économiste rationalisant s'impose occultant des processus sociaux d'appropriation et d'exclusion, que viennent souvent renforcer les normes environnementales. Des normes contraignantes peuvent avoir des conséquences matérielles majeures sur les pratiques des pêcheurs et sur leurs écosystèmes, qui varient en fonction du degré d'applicabilité et d'appropriation de ces normes. L'écologisation des politiques des pêches transforme les pratiques en accentuant la désappropriation du territoire, déjà à l'œuvre sous l'effet des dynamiques marchandes. Ces politiques sont rarement co-élaborées avec les acteurs professionnels selon un principe d'adéquation aux contextes socio-historiques. Elles conduisent ainsi parfois à des formes de résistance, en même temps qu'à une application dissymétrique ou partielle des normes, selon les divers segments des pêcheries concernées.

Alors que les pêcheurs ont été des précurseurs dans le lancement d'alerte à la pollution aux côtés d'écologues, ils sont désormais désignés comme des coupables dans le cadre des controverses maritimes contemporaines des politiques de régulation de la pêche et voient leur espace de travail restreint par une planification maritime de plus en plus complexe (parcs marins, parcs éoliens...), tout en subissant les règles marchandes. Selon les configurations, les problématiques de la pêche et des groupes professionnels sont contrastées (Nord/Sud), en même temps que dans un même pays ou région les pêcheries se caractérisent par une extraordinaire diversité de pratiques et de revenus.

La pêche artisanale est souvent vue comme un support des politiques d'écologisation, parce qu'elle est considérée comme la plus compatible avec le maintien des écosystèmes. Mais la catégorie de pêche artisanale préjuge trop souvent d'une homogénéité de celle-ci, alors qu'elle se caractérise par une intensité des captures, des niveaux de capitalisation, et des potentiels de valorisation fort variés, tandis que ses impacts sur les écosystèmes sont très variables. Elle n'en demeure pas moins un objet de régulation central, notamment dans les espaces protégés, au sein desquels elle peut garder un accès au territoire et à ses ressources. Les outils spatiaux de gestion se développent ainsi autour des pêcheries, avec une inclusion progressive des segments artisanaux, mais sans que les principes de cogestion soient systématiquement appliqués, ou conçus à partir des contextes socio-économiques et écosystémiques locaux. Les modalités de la participation sont rarement maîtrisées et conduisent souvent à la mise en œuvre de mesures sources d'inégalités entre pêcheurs du fait de leurs difficultés à les appliquer selon leurs techniques, leur niveau de capitalisation ou de revenu. Les conséquences de ces dynamiques se résument généralement à des conflits internes aux pêcheries artisanales et à des contournements des règles, qui peuvent aller jusqu'à rendre caduques les réglementations.

Hypothèses

1) La manière dont les groupes de pêcheurs se saisissent des réglementations et des dispositifs de gestion dépend de leurs conditions d'existence économique et de la dépendance à certaines niches écologiques, elles-mêmes liées aux possibilités de valorisation commerciale des produits de la pêche, à la stabilité des revenus et à la structure de leur patrimoine/endettement. 2) Les enjeux de justice sociale se croisent à des enjeux de justice environnementale et peuvent dans certains contextes s'inscrire dans l'histoire coloniale. Ces enjeux de justice sociale sont ancrés dans des socio-histoires locales, qui conditionnent autant la capacité de se saisir des normes marchandes et environnementales que de satisfaire aux règles d'accès aux espaces et aux ressources. 3) La compréhension des interactions

Inégalités environnementales et gouvernance des socio-écosystèmes dans les pêcheries artisanales

concrètes entre pêcheries artisanales et dynamiques écosystémiques est rarement prise en charge dans les recherches appliquées destinées aux modes de gestion locaux devant satisfaire aux normes écologiques. Or les dynamiques écosystémiques sont étroitement corrélées aux usages maritimes et à leurs impacts sur les habitats et les espèces.

Objectifs et méthodes :

Le travail se focalisera sur les méthodes de pêche artisanale et les règles d'accès aux espaces, ressources et marchés. Il en déduira une analyse des capacités différenciées à s'appropriier les normes environnementales dans un contexte marchand. Il s'agira également de questionner l'insertion différenciée des segments de la pêche artisanale dans la définition des régulations où se déploient des instruments spatiaux de gestion des pêches. La spécification des modalités d'appropriation des règles de pêche et des ressources écosystémiques conduira à identifier les impacts sociaux, puis environnementaux des régulations au niveau des territoires.

Ces objectifs supposent des enquêtes ethnographiques, pour une caractérisation fine des pêcheries et des groupes sociaux qui les portent, et pour l'appréciation des conflits et des inégalités soulevés par les règles de conservation. Ils impliquent aussi l'analyse d'études écologiques sur les territoires considérés et l'examen de leur corpus, de leur publicisation et des controverses qu'elles suscitent. Cela permettra à la fois de mieux caractériser les socio-écosystèmes considérés pour apprécier leur dynamique, tout en étudiant les représentations des acteurs sur ces socio-écosystèmes, afin de déceler les prises de positions à l'égard des normes de gestion de la conservation.

L'encadrement en socio-anthropologie s'accompagnera de la mise à disposition des connaissances écologiques (distribution et état des espèces et des habitats et impacts des prélèvements sur ces derniers) et de leurs interprétations pour répondre à ces objectifs interdisciplinaires au sujet de l'analyse du socio-écosystème et de ses dynamiques. Il s'agit de comprendre comment l'application différenciée et/ou partielle des règles de conservation, liée aux contraintes d'exploitation, rétroagit sur les dynamiques de l'écosystème.

Les terrains d'étude

Ce travail à visée comparatiste doit être mené sur deux terrains de manière à apprécier les formes d'appropriation des régulations et leurs impacts sur l'environnement dans deux contextes socio-historiques et environnementaux différents. Le site atelier mer d'Iroise et la Bretagne, est un bon terrain d'analyse, étant donné la présence de pêcheries artisanales sur ce territoire, leur insertion prononcée dans des dispositifs de conservation du parc marin de la mer d'Iroise, et la disponibilité d'études écologiques (l'étudiante sera intégrée et suivie au sein du laboratoire AMURE qui produit beaucoup d'analyses écologiques sur ce site atelier). Le parc marin de la Réunion constituera le deuxième site d'étude. Il s'y déploie de manière importante des pêcheries artisanales, et se développent des études écologiques importantes, notamment dans le cadre du PEPR Bridges (Ce PEPR vise à la transformation des socio-écosystèmes de pêche et l'encadrant y coordonne un projet sur la justice environnementale).

Le travail s'appuiera donc sur la collaboration avec des écologues marins travaillant sur ces sites et synthétisant les recherches écologiques. L'étude des dynamiques des socio-écosystèmes et des rapports différenciés des acteurs aux régulations permettra de cerner les trajectoires des usages et de leurs interactions avec les milieux naturels pour proposer des aménagements adaptés aux principes de durabilité.

Ce projet de recherche vise à éclairer les décisions publiques en travaillant auprès des communautés de pêcheurs pour apprécier les contraintes à l'application des normes environnementales, et leurs impacts écosystémiques. Son objectif final est de proposer des éléments d'aide à la décision à partir de scénarios d'aménagement efficaces et équitables et des mesures de compensation. Le projet est destiné à promouvoir, depuis la collaboration avec les communautés de pêche jusqu'à leur inclusion dans les dispositifs publics, la mise en œuvre de mesures de gestion durables des socio-écosystèmes de pêche dans des parcs marins. Les partenaires externes à ce projet seront les organisations de pêche artisanale ainsi que les parcs marins des terrains considérés. Ce travail bien qu'inscrit dans la priorité inégalité de la thématique société en mutation est en rapport avec la priorité solution fondée sur la nature de la thématique monde durable en visant la transformation de la gouvernance des socio-écosystèmes liés à la pêche durable pour des services écosystémiques plus équitablement répartis.